

MIG



MIG

Dans le cadre du programme d'assurances collectives santé et prévoyance pour les collaborateurs et ex collaborateurs du GAN , Amaline et SFPJ.

Trois modules de services d'assistance sont à votre disposition :



Module 1

Santé au quotidien



Module 2

Aide aux Aidant



Module 3

Personnes en déplacement



Module 1 (1/5)

Santé au quotidien

Qu'est-ce que c'est ?

Les prestations **santé au quotidien** accompagnent les assurés en cas d'aléas de santé, principalement en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile.

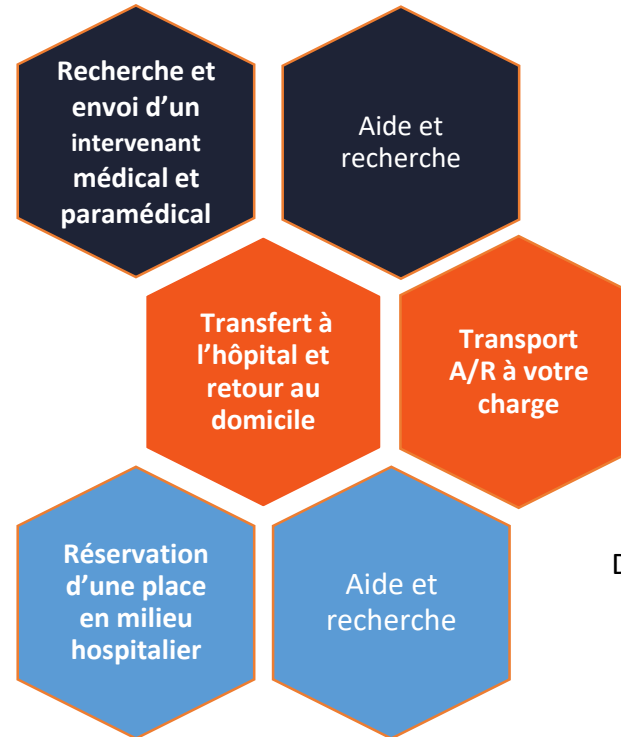
Pour qui ?

Les salariés et ex salariés GAN, Amaline et SFPJ adhérent de la MIG.

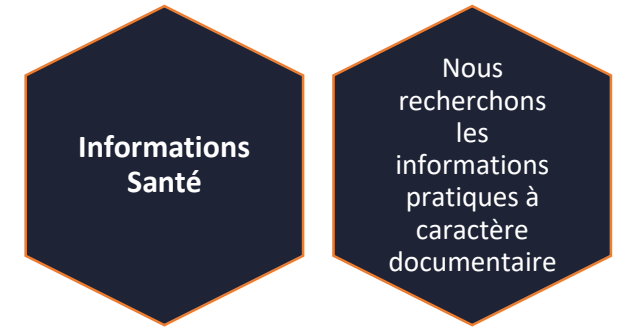
Comment ?

par téléphone au **01.55.98.71.93**

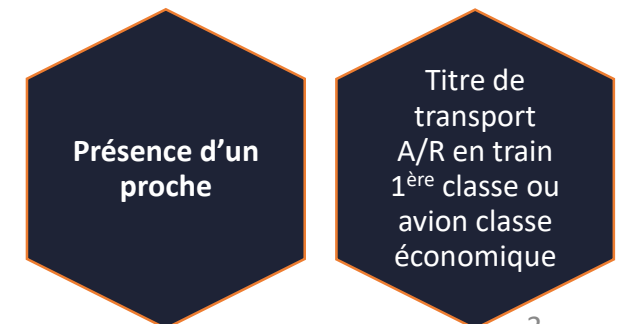
GARANTIES D'ASSISTANCE AU DOMICILE : EN TOUTES CIRCONSTANCES



ASSISTANCE INFORMATIONS ET CONSEILS



DECES D'UN ADULTE BENEFICIAIRE OU D'UN ENFANT A CHARGE





ASSISTANCE EN CAS D'INCAPACITE TEMPORAIRE D'UN ADULTE BENEFICIAIRE





Module 1 (3/5)

Santé au quotidien

Qu'est-ce que c'est ?

Les prestations **santé au quotidien** accompagnent les assurés en cas d'aléas de santé, principalement en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile.

Pour qui ?

Les salariés et ex salariés GAN, Amaline et SFPJ adhérents de la MIG.

Comment ?

par téléphone au **01.55.98.71.93**

ASSISTANCE EN CAS D'IMMOBILISATION OU D'HOSPITALISATION D'UN ADULTE BENEFICIAIRE SUITE A UN TRAITEMENT ENTRAINANT DES SEANCES DE CHIMIOOTHERAPIE OU RADIOTHERAPIE, TRITHERAPIE, QUADRITHERAPIE OU CURIETHERAPIE

Aide ménagère

30 heures réparties sur une période de 30 jours / 4 heures minimum par semaine

Accompagnement psychologique

4 entretiens téléphoniques



Module 1 (4/5)

Santé au quotidien

Qu'est-ce que c'est ?

Les prestations **santé au quotidien** accompagnent les assurés en cas d'aléas de santé, principalement en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile.

Pour qui ?

Les salariés et ex salariés GAN, Amaline et SFPJ adhérents de la MIG.

Comment ?

par téléphone au **01.55.98.71.93**





Module 1 (5/5)

Santé au quotidien

Qu'est-ce que c'est ?

Les prestations **santé au quotidien** accompagnent les assurés en cas d'aléas de santé, principalement en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile.

Pour qui ?

Les salariés et ex salariés GAN, Amaline et SFPJ adhérents de la MIG.

Comment ?

par téléphone au **01.55.98.71.93**

ASSISTANCE EN CAS DE POURSUITE DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DU BENEFICIAIRE : **SOS Nounou**

Garde des enfants au domicile

12 heures par jour pendant 2 jours max

ASSISTANCE EN CAS DE MATERNITE

A la sortie de la maternité pour 1er enfant ou naissances multiples

Auxiliaire de puériculture

4 heures dans les 3 jours qui suivent la sortie de la maternité

Aide-Ménagère

30 heures réparties sur 30 jours/ 2 heures par intervention

ASSISTANCE EN CAS D'HOSPITALISATION OU D'INCAPACITE TEMPORAIRE D'UN ASCENDANT HABITUELLEMENT CHARGE DE LA GARDE DES ENFANTS

Garde des enfants de moins de 16 ans

Venue d'un proche au domicile

Titre de transport A/R en train 1^{ère} classe ou avion classe économique à concurrence de 305 €

Garde au domicile

4 jours réparties sur 12 heures par jour max

Accompagnement A/R à l'école

2 fois par jour pendant 4 jours max



Module 2

Aide aux Aidants

Qu'est ce que c'est ?

Les prestations aide aux aidants accompagnent les salariés GAN lorsque leurs parents, enfants ou conjoints sont impactés durement par une maladie ou invalidité. La garantie va accompagné l'affilié et l'adhérent de la MIG dans l'aide qu'il apporte à ces proches.

Pour qui ?

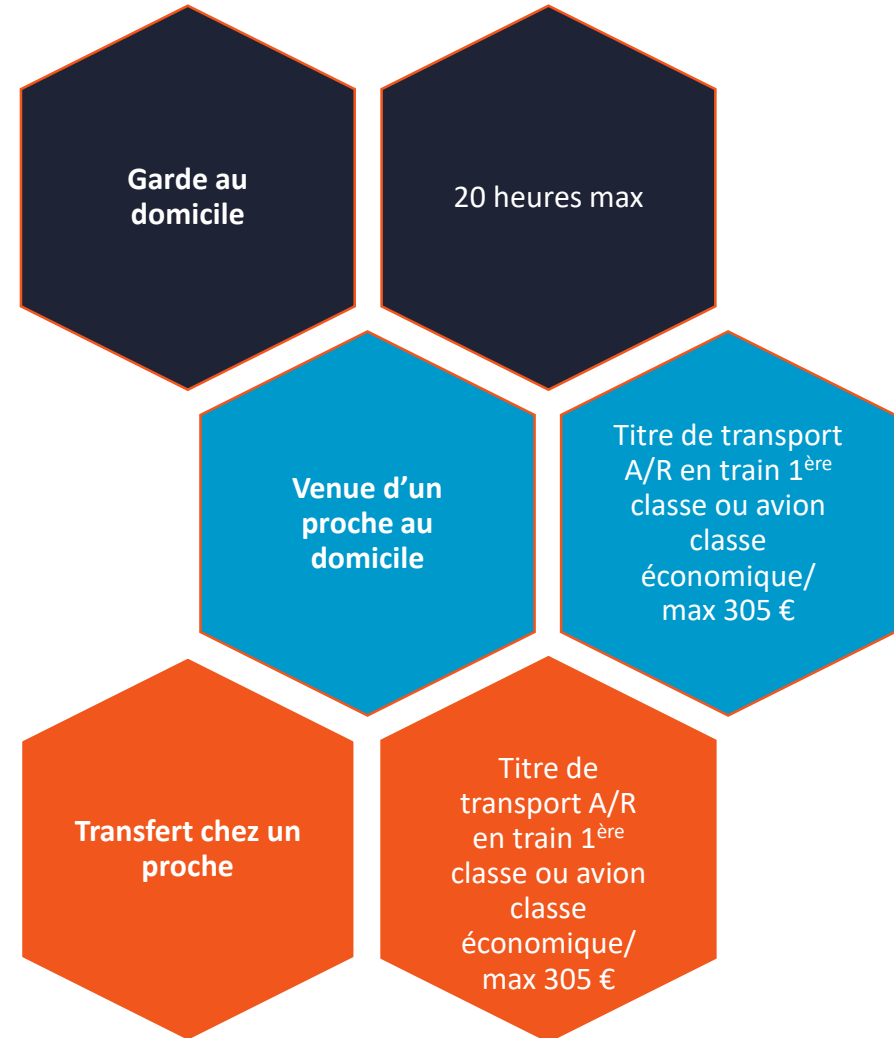
Les salariés et ex salariés GAN, Amaline et SFPJ adhérent de la MIG.

Comment ?

par téléphone au **01.55.98.71.93**

ASSISTANCE EN CAS D'HOSPITALISATION OU DE DECES D'UN ADULTE BENEFICIAIRE AYANT UNE PERSONNE DEPENDANTE A CHARGE

Garde des ascendants dépendants





Module 3

Personnes en déplacement

Qu'est ce que c'est ?

Les prestations **personnes en déplacement** accompagnent les assurés dans le cadre de **leurs voyages** privés ou professionnels en cas de problème de santé, en France ou à l'étranger.

L'assistance intervient pour organiser et prendre en charge le rapatriement sanitaire.

Pour qui ?

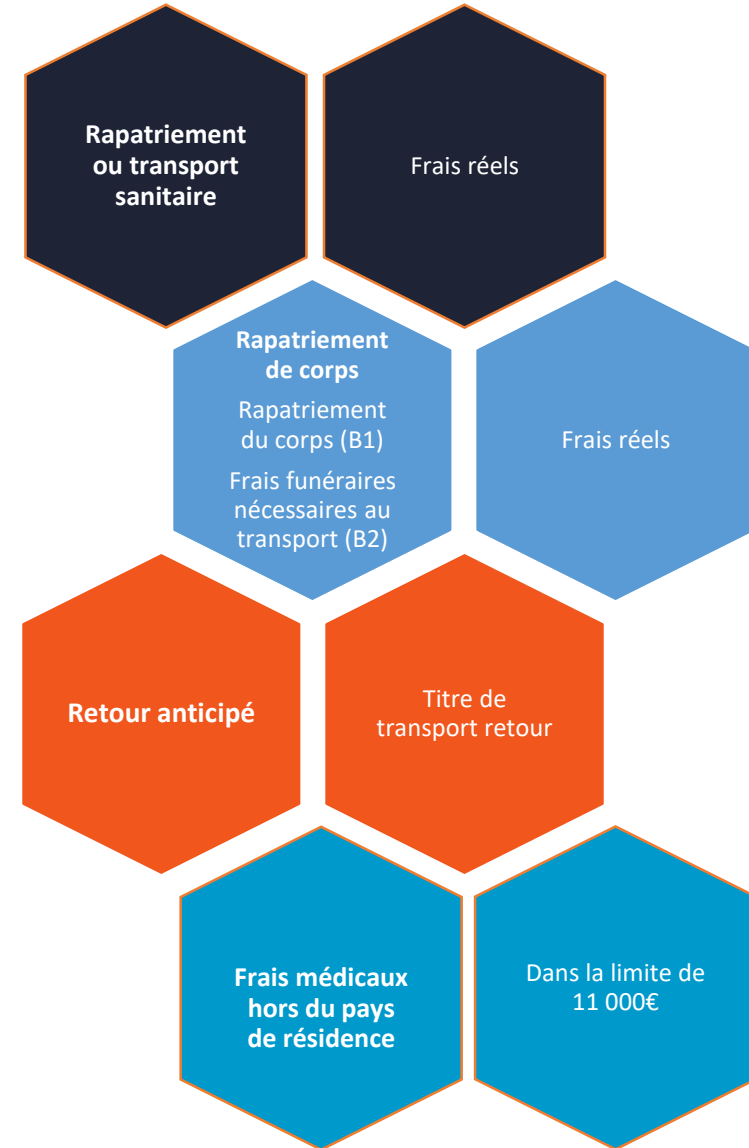
Les salariés et ex salariés GAN, Amaline et SFPJ adhérents de la MIG.

Pour les déplacements inférieur à 90 jours

Comment ?

par téléphone au **01.55.98.71.93**

ASSISTANCE GARANTIES D'ASSISTANCE EN DEPLACEMENT PROFESSIONNEL OU PRIVE





Contacts

Une ligne dédiée

01.55.98.71.93

Horaires : 24H/24H 7J/7 365J/An